



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil  
communal le 22 juin 2017**

## **RAPPORT N°11/2017 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'étude pour  
la valorisation du Jardin Doret**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis P11/2017 « Demande de crédit d'étude pour la valorisation du Jardin Doret » s'est réunie le jeudi 1<sup>er</sup> juin à l'Hôtel de Ville est était composée des personnes suivantes :

M. Patrick Bertschy	PLR	
M. Antoine Dormond	VERT	
Mme Isabel Jerbia	PS	
Mme Dora Rentsch	PDC	
M. Werner Riesen	UDC	en suppléance de Mme Norma Riesen, excusée
Mme Nana Sjöblom	DA	
M. Olivier Schorer	VL	président rapporteur

La Municipalité était représentée par Mme Elina Leimgruber, accompagnée de MM. Claude Lehrian et Alexandre Roesti (DAIE), M. Michel Agnani, accompagné de Mme Marie Neumann (déléguée à la culture), M. Jérôme Christen et M. Lionel Girardin.

En outre, le bureau aXess Lab (études en sciences du comportement), mandaté par la municipalité pour la valorisation du Jardin Doret, était représenté par M. Yves François.

## **Introduction et présentation du projet**

A la suite de l'incendie de l'ancien pavillon scolaire Doret, la commune dispose de 280'000 francs de l'ECA pour reconstruire le bâtiment. La municipalité en a profité pour ouvrir une réflexion, en concertant toute son administration, sur la manière dont le pavillon pourrait être mis au service de la population.

En outre, un mandat a été confié au bureau aXess Lab (études en sciences du comportement) pour proposer des solutions diminuant les incivilités au Jardin Doret.

Le projet est composé des deux points suivants :

- Aménagement d'une coulée verte à l'Ouest du parc dans le but de diminuer les nuisances sonores du parc sur le voisinage ;
- Reconstruction du pavillon affecté en café et lieu d'exposition d'arts visuels, accessible à tous, permettant des rencontres et des échanges.

Le kiosque actuellement situé au bas du jardin sera supprimé. Ainsi, le bas du jardin sera principalement utilisé par les baigneurs et les utilisateurs du parc seront mieux répartis sur tout le parc.

## Discussions et questions des commissaires

Le projet de coulée verte n'est pas discuté ni remis en cause.

Plusieurs commissaires émettent des doutes sur le fait qu'un lieu de culture puisse résoudre les problèmes incivilités. Ils craignent que les gens intéressés par la culture restent à l'intérieur du pavillon et qu'il n'y ait pas d'effet sur les incivilités qui se passent à l'extérieur.

*La Municipalité répond que le but de ce lieu culturel est d'être inclusif, ouvert à tous et source de rencontres. Une présence en-haut du parc permet de limiter les incivilités.*

Un commissaire souligne que la présence policière est nécessaire dans ce parc pour diminuer les incivilités et qu'il faut que la police patrouille dans le parc et ne fasse pas uniquement des contrôles depuis la voiture comme cela se fait parfois actuellement.

*A propos de la présence policière, la Municipalité a eu des contacts avec ASR pour l'engagement d'un policier supplémentaire (moyennant un contrat de prestations) affecté à la lutte contre les incivilités et à la lutte contre les dépôts de déchets illicites, principalement au Jardin Doret. ASR a opposé une fin de non-recevoir à cette demande de la Municipalité, arguant que ce policier aurait eu du travail uniquement en été. Notons toutefois que, d'après les statistiques d'ASR, les incivilités ont diminué au Jardin Doret. Cela est à mettre en lien avec le travail de prévention effectué par des travailleurs sociaux.*

*La Municipalité croit que l'on peut aussi lutter contre l'incivilité en jouant sur la prévention et la stabilité sociale, et ce, en partant du postulat que l'on ne fait pas une société stable avec des individus qui ne le sont pas – a fortiori dans un monde qui ne le serait pas. C'est ainsi faire le pari que la stabilité sociale stabilise les individus.*

Une autre commissaire se demande à qui s'adresse le parc. Selon elle, il est important de le laisser à disposition des familles. La disparition du kiosque et son « remplacement » par un café est regrettable pour les familles car le kiosque est accessible aux bourses familiales, au contraire du café. Elle craint que certaines familles renoncent à venir au parc car elles n'ont pas envie ou pas les moyens de consommer. En outre, la disparition du kiosque irait de pair avec la disparition des places de travail des tenanciers du kiosque.

*Le cahier des charges de l'exploitant du café exige que des prestations simples et abordables soient proposées à la population. Il ne faut donc pas s'attendre à un lieu « bobo » et il n'y aura pas d'obligation de consommer. Le Jardin Doret n'ayant pas besoin de deux lieux de vente, le maintien du kiosque n'est pas envisagé.*

Alors que certains commissaires sont enthousiastes du projet, plusieurs commissaires trouvent qu'il y a déjà assez de lieux de culture et de consommation dans la ville et qu'il n'y a pas besoin d'en rajouter un. Ils préfèrent que le parc reste « libre », pour que les gens continuent à l'utiliser à leur guise, comme actuellement, ou profitent de ce lieu de tranquillité et de nature. Un ajout de bancs serait bienvenu !

*L'emplacement d'un lieu culturel au Jardin Doret est une bonne opportunité pour les raisons suivantes :*

- o Participation culturelle / accessibilité de la culture : la fréquentation du Jardin Doret par un public très varié permet des échanges entre tous types de personnes et de favoriser la rencontre entre cette large palette de la population et des activités culturelles ;*
- o Label « Vevey, ville d'images » : la proximité du CEPV permettrait de développer des synergies avec cette école cantonale qui est l'un des piliers du label de la Ville et avec lequel il faut renforcer les liens. De plus, le lieu servirait au Festival Images qui est toujours à la recherche de lieux d'expositions ;*
- o Décentraliser la culture : l'offre – qu'elle soit culturelle ou de café restaurant – est très peu développée dans ce quartier. Il s'agit de proposer également à ces habitants un lieu de rencontre.*

La question de l'affectation du pavillon se pose : nécessité de créer un café culturel ou autres affectations possibles : salle à louer ou volières (comme au parc de Mon-Repos à Lausanne), voire structure provisoire pour l'été, comme par exemple la Roulotte à Nyon (<http://www.laroulotte.ch>).

*Le projet n'est pas figé. L'étude analysera diverses possibilités et prendra en compte des remarques de la présente commission. Par contre, une volière n'est pas envisageable pour des raisons de coûts.*

Un commissaire doute qu'il y aura du public dans le lieu culturel en hiver. En outre, il redoute les coûts annuels que l'exploitation du pavillon engendrera.

*L'idée du projet est que les coûts de gestion ne soient pas payés par la Commune mais par les associations qui les gèrent, à l'image du Bout du Monde et du Café littéraire.*

Etant donné que l'utilisation de l'argent de l'ECA n'est pas urgente (la somme est réservée tant que le dossier avance), une commissaire propose une démarche citoyenne et participative, afin de déterminer les attentes des usagers du Jardin Doret.

*Si le conseil communal le désire, une démarche citoyenne et participative est possible. Cela a toutefois son coût et retarde la réalisation du projet. Actuellement, il est prévu de réaliser le nouveau pavillon pour le printemps 2019. Cela évitera des travaux pendant la fête des vigneron. Ce délai ne pourra pas être tenu en cas d'oppositions ou de démarche participative citoyenne. Concernant les attentes de la population au sujet du pavillon, la Municipalité n'a, à ce jour, reçu aucune demande de la part de la population.*

Une commissaire propose une location de chaises longues comme cela se fait dans les parcs genevois. En outre, elle trouve ambitieux l'objectif « zéro déchet » pour le café.

*L'idée des chaises longues est bien accueillie. Pour le « zéro déchets », cela fonctionne à d'autres endroits.*

Un commissaire s'étonne de l'absence d'honoraires pour un architecte-paysagiste dans les coûts de l'étude.

*Le volet « paysagiste » sera géré à l'interne de la commune, par la direction des espaces publics. Il n'y a pas besoin de mandater un architecte-paysagiste.*

Une commissaire propose d'ajouter le respect de la charte d'économie sociale et solidaire (<http://www.apres-vd.ch/wp-content/uploads/2014/05/charte-ess-vd.pdf>) dans le cahier des charges.

La gestion du café et de l'espace culturel sera mise au concours en même temps, mais l'exploitation des deux espaces sera réalisée par des structures juridiques différentes, avec un lien entre les deux à définir. Le type de structure (coopérative, association, sarl, etc.) n'est pas encore déterminée. Un commissaire met en avant la difficulté de trouver les bonnes personnes pour permettre une bonne collaboration entre les 2 entités.

## **Conclusions**

La commission accepte les conclusions du préavis 11/2017 telles que proposées par la Municipalité avec 4 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

En conclusions, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le préavis no 11/2017, du 24 avril 2017, concernant la Demande de crédit d'étude pour la valorisation du Jardin Doret ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### **d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.— pour financer le coût des études pour la valorisation du Jardin Doret ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépense d'investissement" ;

Au nom de la commission

Olivier Schorer



Président rapporteur